

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 98.00.211.004.0 DU 28 DECEMBRE 1998

Sondes mixtes avec lest VIRAX de 10 m, 20 m et 30 m (CLASSE DE PRECISION II)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/CEE DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/CEE DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR ET DE L'ARRETE DU 3 FEVRIER 1977 MODIFIE RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A LA VERIFICATION DES MESURES DE LONGUEUR.

FABRICANT

Société VIRAX, 39, quai de Marne, BP 197, 51206 Epernay Cedex (France).

OBJET

Le présent certificat complète les certificats :

- n° 95.00.211.004.0 du 10 février 1995 (1)
- n° 96.00.211.007.0 du 15 février 1996 (2).

CARACTERISTIQUES

La sonde mixte avec lest de 10 m, 20 m ou 30 m faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités par ses caractéristiques.

Elle est constituée par un ruban d'acier et par un lest en laiton amovible.

Le ruban plat, de couleur noire, a une largeur de 13 mm et une épaisseur de 0,25 mm.

(1) *Revue de Métrologie*, février 1995, page 178.

(2) *Revue de Métrologie*, mai 1996, page 71.

Le lest, de longueur 20 cm, a une masse de 0,9 kg. Il comporte une cavité munie d'un levier permettant son accrochage sur la rotule fixée par deux goupilles à l'origine du ruban.

L'origine de la mesure est définie par la surface plane inférieure du lest.

La graduation obtenue par gravure chimique, de couleur claire, est millimétrique sur toute la longueur du ruban, sur une face et sur un bord. Elle se prolonge sur la face latérale plane gravée du lest.

La chiffraison, également obtenue par gravure chimique, de couleur claire, est perpendiculaire à la graduation et exprimée en centimètres tous les centimètres et en mètres suivis du symbole m tous les mètres; les chiffres des mètres non suivis du symbole m sont rappelés tous les dix centimètres à partir du trentième centimètre.

Le ruban est accroché au dispositif d'enroulement au-delà de son repère terminal.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Sont apposés sur le début de chaque ruban :

- la longueur nominale, 10 m, 20 m ou 30 m, gravée dans un rectangle, entre le vingt-quatrième et le vingt-cinquième centimètre ;
- le signe d'approbation C.E.E. de modèle, identique à celui fixé par le certificat n° 95.00.211.004.0 précité, entre le trente-deuxième et le trente-troisième centimètre :

F 91
211.003



- la classe de précision (II), entre le trente-quatrième et le trente-cinquième centimètre ;
- la marque d'identification (Q51) du fabricant, entre le trente-sixième et le trente-septième centimètre ;
- la température de référence (20 °C) entre le quarante-deuxième et le quarante-troisième centimètre ;
- la force de traction (9 N) entre le quarante-quatrième et le quarante-cinquième centimètre.

Sont apposés sur le lest :

- la marque d'identification (Q51) du fabricant, entre le onzième et le douzième centimètre ;
- la masse du lest (0,9 kg) entre le quinzième et le seizième centimètre.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

La marque de vérification primitive C.E.E. est apposée sur face latérale de la partie cylindrique de la pièce comportant la rotule et sur le lest entre le sixième et septième centimètre.

Le poinçon utilisé est celui prévu par le paragraphe 8.2 de l'article 8 de l'arrêté du 3 février 1977 modifié par l'arrêté du 30 décembre 1985 (point 8.3 de l'annexe de la directive 85/146/CEE du 31 janvier 1985).

DEPOT DE MODELES

Cinq exemplaires de ce modèle sont déposés : trois exemplaires à la sous-direction de la métro-

logie sous la référence DA.08-124, un exemplaire à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Champagne-Ardenne et un exemplaire chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 26 mars 2001.

REMARQUES

La mesure peut comporter des inscriptions publicitaires et des indications à caractère non métrologiques dans les emplacements disponibles au-delà du septième centimètre : ces inscriptions et indications doivent être disposées de telle manière qu'elles n'altèrent aucunement la visibilité et la lisibilité des traits, de la chiffraison et des inscriptions réglementaires.

ANNEXES

Plans du ruban et du lest n^{os} 6640-1 et 2.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

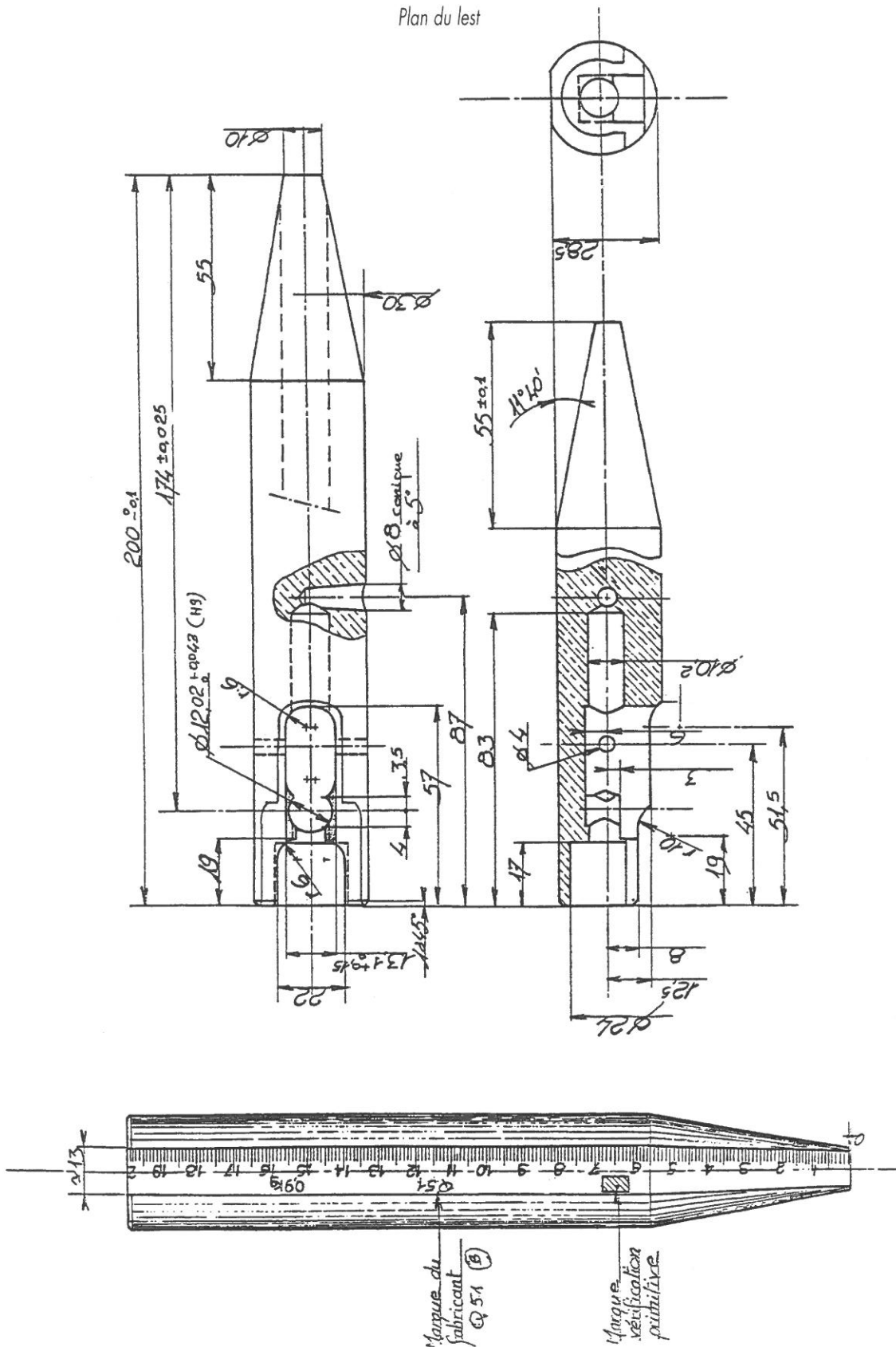
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6640-1
SONDES MIXTES AVEC LEST VIRAX DE 10 m, 20 m ET 30 m

Plan du lest





■ N° 6640-2

SONDES MIXTES AVEC LEST VIRAX DE 10 m, 20 m ET 30 m

Plan du ruban

